

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



LEWB_{asbl}

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

REGLEMENT PARTICULIER CAHIER DES CHARGES CONCOURS DE VOLTIGE

Édition 2024

Print 19/04/2024

📍 Rue de la Pichelotte, 11 * B-5340 Gesves * ☎ 083.234.070 * 📠 083.218.261
✉ info@lewb.be * 🌐 www.lewb.be * 📺 www.lewb.tv * 📘 www.facebook.com/lewb.be
BCE : 0414.528.906 * Belfius: BE31 0682 2800 1355



SOMMAIRE

RÈGLEMENT PARTICULIER VOLTIGE.....	2
PRÉAMBULE	2
INTRODUCTION	2
CHAPITRE I : EPREUVES ORGANISABLES PAR LA L.E.W.B.....	2
CHAPITRE II : PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	2
CHAPITRE III : LES ÉPREUVES.....	3
CHAPITRE IV : EVALUATION.....	7
CHAPITRE V : OFFICIELS	9
CHAPITRE VI TENUE – HARNACHEMENT – ÉQUIPEMENT –TOILETTAGE DU CHEVAL	9
CHAPITRE VII : INSCRIPTIONS. VOIR RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS.....	9

RÈGLEMENT PARTICULIER VOLTIGE

PREAMBULE

Tous les cas ne peuvent être prévus dans le présent règlement.

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de statuer dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la F.R.B.S.E. et de la F.E.I. Ce règlement doit être lu en corrélation avec le Règlement Général (RG), le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et le Règlement des Concours (RC) de la L.E.W.B., il sera fait référence à ces règlements (RC - RG – ROI – FRBSE – FEI) pour tous les cas non prévus par le présent règlement.

Ce règlement est d'application à tous les concours de niveaux Communautaires par les clubs et / ou associations membres de la L.E.W.B.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la L.E.W.B. (www.lewb.be); à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

Ce règlement, tout en imposant un cadre à TOUTES les compétitions de la discipline, traite essentiellement des concours Communautaires.

Toute infraction aux articles du présent règlement emporte une sanction disciplinaire conforme au Règlement Général.

Le fait de s'inscrire aux épreuves implique de la part du concurrent l'acceptation du présent règlement.

Pour les concours communautaires (CVF), le règlement national de voltige de la FRBSE s'applique. Toutes les exceptions à ce règlement ont été résumées ci-dessous.

INTRODUCTION

Les concours officiels sont inscrits dans le calendrier officiel comme CVN ou CVF. L'organisation de ceux-ci est réservée uniquement aux cercles en ordre d'affiliation à la LEWB. (cfr ROI).

CHAPITRE I : EPREUVES ORGANISABLES PAR LA L.E.W.B.

5001.1 Participants

Licence : Un athlète en initiation peut participer avec une licence L01.

A partir du niveau 1, une licence 02 est obligatoire. Avec une licence 02, on peut participer à toutes les épreuves organisées lors d'un concours CVF.

Un athlète avec une licence 03 qui prend le départ en solo dans un CVN ne peut prendre le départ en solo que Hors Classement au CVF. Cependant, un athlète avec une licence 03 qui prend le départ en équipe dans un CVN peut commencer en solo en CVF.

L'athlète doit être en ordre de licence à la LEWB ou à Paardensport Vlaanderen.

Tarifs : Les tarifs applicables à cette formule de concours sont indiqués sur le site Internet de la LEWB.

5001.2 Chevaux

Pour les épreuves initiation et le niveau 1, le cheval doit au moins avoir 6 ans, pour les autres épreuves, le cheval doit au moins avoir 7 ans. Au niveau régional, on peut participer avec un numéro d'immatriculation non payant. Les rênes supplémentaires peuvent être ajustées entre l'imposé et le Libre pour les épreuves où l'imposé et le Libre ne continuent pas dans la même allure.

CHAPITRE II : PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

5002. Championnat de Wallonie

Pour participer au Championnat de Wallonie, les athlètes doivent avoir participé à au moins 2 CVF différents au cours des 12 derniers mois.

Les athlètes étrangers peuvent participer au CVV s'ils sont titulaires d'une licence LEWB en cours de validité. Cependant, ils ne pourront jamais être inclus dans le classement final de ce championnat.

Les longeurs wallons peuvent participer au CVV, mais seulement s'ils ont une licence belge.



LEWB

CHAPITRE III : LES EPREUVES

Pour être autorisé à mettre en place un championnat, l'organisateur doit avoir mis en place un CVF la saison précédente et disposer des installations nécessaires.

Niveau	Age en années
Niveau initiation 1 et 2 (pas de points bonus)	à partir de 6 ans
Niveau 1 et 2 solo	à partir de 6 ans
Niveau 3 solo	à partir de 11 ans
Niveau 3 PDD	à partir de 13 ans
Teams	à partir de 6 ans

CLASSE	Imposé	Libre	LIMITE DE TEMPS
Initiation 1 1,2,4 ou 6 athlètes	<p>Au pas, à main gauche ou à main droite.</p> <ol style="list-style-type: none"> A cheval avec aide au pas, renversement vers la position poirier puis retour en position cavalier en appui sur les poignées, assis avec les mains dans les hanches E-moulin : assis avant, assis intérieur, assis avant, assis extérieur et assis avant. Banc À genou près du surfaix, mains lâchées et bras libres, les bras en avant Sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception 	<p>-Libre au pas, 2 participants maximum sur le cheval.</p> <p>-Seulement les exercices de difficulté E ou M sont autorisés.</p> <p>-Seulement la composition et l'exécution seront évaluées</p>	<p>Imposé :</p> <p>pas de limite de temps pour les Solo et les Duo</p> <p>4 min pour un Team de 4 athlètes</p> <p>6 min pour un Team de 6 athlètes.</p> <p>Libre :</p> <p>1 min pour les solo</p> <p>1.5 min pour un Duo</p> <p>2 min pour un Team de 4 athlètes</p> <p>3 min pour un Team de 6 athlètes</p>
CLASSE	Imposé	Libre	LIMITE DE TEMPS
Initiation 2 1,2,4 ou 6 athlètes	<p>Au trot, à main gauche ou à main droite.</p> <ol style="list-style-type: none"> A cheval avec aide au trot, renversement vers la position poirier puis retour en position cavalier en appui sur les poignées, 	<p>Libre au pas, - 2 participants maximum sur le cheval.</p> <p>-Seulement les exercices de difficulté E ou M sont autorisés.</p> <p>-Seulement la composition et l'exécution seront évaluées</p>	<p>Imposé :</p> <p>pas de limite de temps pour les Solo et les Duo</p> <p>4 min pour un Team de 4 athlètes</p> <p>6 min pour un Team de 6 athlètes.</p> <p>Libre :</p> <p>1 min pour les solo</p> <p>1.5 min pour un Duo</p>



LEWB

	<p>assis avec les mains dans les hanches</p> <p>6. E-moulin : assis avant, assis intérieur, assis avant, assis extérieur et assis avant.</p> <p>7. Banc</p> <p>8. À genou près du surfaix, mains lâchées et bras libres, les bras en avant</p> <p>9. Sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception</p>		<p>2 min pour un Team de 4 athlètes</p> <p>3 min pour un Team de 6 athlètes</p>
--	---	--	---



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la F.E.I.

Niveau 1 1,2,4 ou 6 Athlètes	Au galop (quelle main ?) 1. A cheval 2. Assis, 3. E-moulin : assis avant, assise intérieure, assis avant, assis extérieure et assis avant. 4. E-étendard, deux mains aux poignées 5. Prise d'élan vers l'Appui tendu à partir de l'assis 6. Mise à genoux derrière le surfaix 7. De l'assis avant Sortie vers l'extérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, sortie	Le libre au pas -Exercices autorisés de difficulté E, M et D - Seulement la composition et l'exécution seront évaluées -Max 6 exercice D avec 2 Athlètes	Imposé : Solo : sans limite Duo : sans limite 4-athlètes : 2 min 6-athlètes : 6 min Libre : Solo : 1 min Duo : 1.5 min 4-athlètes : 2 min 6-athlètes : 3 min
Niveau 2 1,2,4 ou 6 Athlètes	Au galop (quelle main) 1. A cheval, 2. Assis, 3. Etendard, 4. Debout, 5. Prise d'élan avant vers l'ATR, jambes serrées, 6. Demi-Moulin 7. Prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues, 8. Sortie vers l'intérieur par passage de jambe,	Libre au pas -Exercices autorisés de difficulté E, M et D -Seulement la composition et l'exécution seront évaluées -Max 6 exercice D avec 2 Athlètes	Imposé : Solo : sans limite Duo : sans limite 4-athlètes : 4 min 6-athlètes : 6 min Libre : Solo : 1 min Duo : 1.5 min 4-athlètes : 3 min 6-athlètes : 3.5 min
Niveau 3 1,2,4 ou 6 Athlètes	Au galop (quelle main) 1. A cheval, 2. Assis, 3. Etendard, 4. Debout, 5. Prise d'élan avant vers l'ATR, jambes serrées, 6. Demi-Moulin 7. Prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues, 8. Sortie vers l'intérieur par passage de jambe.	Libre au galop -Exercices autorisés de difficulté E, M et D -Seulement la composition et l'exécution seront évaluées -Max 6 exercice D avec 2 Athlètes	Imposé : Solo : sans limite Duo : sans limite 6-athlètes : 6 min Libre : Solo : 1 min Duo : 1.5 min 6-athlètes : 3 min



L'épreuve d'initiation est utilisée comme un niveau d'entrée pour les nouveaux athlètes. Les athlètes qui débutent dans ce niveau ne dépendent pas du système de handicap.

Le niveau 3 est la même épreuve que le 1* au niveau national. Il donne aux combinaisons du niveau 2 la possibilité de préparer leur transition vers le CVN. Les athlètes avec une licence nationale ne peuvent participer qu'au niveau 3 et HC.

Les athlètes qui prennent le départ dans les épreuves CVF sont soumis au système de handicap. Cela permet aux athlètes d'accumuler progressivement des points et l'oblige ainsi à commencer un niveau supérieur à un certain moment.

- Lorsqu'un athlète a obtenu 12 points positifs, cette combinaison peut rester l'année dans le niveau dans lequel il a commencé, mais doit passer à un niveau supérieur l'année suivante. Une combinaison au niveau 3 n'est jamais obligée de se transférer aux compétitions nationales.
- Un athlète peut choisir le moment où il passera du niveau initiation au niveau 1. A partir du niveau 1, le passage au niveau suivant est possible au plus tôt après avoir obtenu 4 points bonus dans sa classe actuelle et il est obligatoire de passer au niveau suivant au début d'une nouvelle année civile après avoir obtenu 12 points bonus dans sa classe actuelle.
- Une combinaison dont le solde est négatif peut décider de recommencer un niveau plus bas.
- En classe initiation et niveau 1, un assistant peut entrer dans le ring en plus du longeur pour aider les participants à sauter au pas. Cette assistance est obligatoire pour les épreuves au pas. Le juge peut déduire 1 point de la performance si aucune assistance n'est fournie. L'assistant doit être membre de Paardensport Vlaanderen / LEWB, entrer et saluer en même temps que l'équipe et doit porter des vêtements appropriés.

CHAPITRE IV : EVALUATION

5004.1. Niveaux

Dans tous les niveaux, aucun niveau de difficulté ne compte.

Les exercices D/R ne sont pas autorisés dans le Libre d'initiation, les exercices R ne sont pas autorisés dans le niveau 1,2 et 3 et seront éliminés et ne comptent donc pas dans le nombre total d'exercices, les déductions pour ces exercices comptent dans le total des déductions. Les exercices statiques dans le Libre d'initiation et de niveau 1 doivent être tenus pendant 3 foulées, sinon ils seront supprimés. Aux niveaux 1, 2 et 3, tous les exercices comptent pour la composition et l'interprétation.

Dans le niveau d'initiation l'évaluation du saut fait partie de la note attribuée pour l'assis.

Les points de déduction qui sont attribués sont indiqués dans les règles nationales à l'article

	total des points	Initiation		Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3
Position	1,5	L'encolure, dos, surfaix	tous	L'encolure, dos, surfaix	tous	L'encolure, dos, surfaix	tous	Voir règlement national artistique
			0,5	fin du tapis, boucles	0,3	fin du tapis, boucles	0,3	
Direction	2	Avant, arrière, latéral, intérieur et extérieur	tous	Avant, arrière, latéral, intérieur et extérieur.		Avant, arrière, latéral, intérieur et extérieur.	itous 0,3	Voir règlement national artistique
				Tête en bas	tous 0,3	Tête en bas		
			0,5	Intérieur/extérieur comme rouler, roue, tourner, saut	0,5	Hauteur comme le saut Intérieur/extérieur comme la roulade, roue, rotation	tous 0,4	

Groupes de structure	2,5	Assis, couché, à genoux, banc, debout la tête en haut	tous 0,5	Assis, couché, à genoux, banc, debout la tête en haut, Debout, tête en bas, exercice de soutien comme un pont, saut	tous 0,3 +0,1 voor allen	Assis, couché, à genoux, banc, debout tête en haut, debout tête en bas, exercice de soutien comme le pont, saut	tous 0,3 +0,1 voor allen	Voir règlement national artistique
Musique et composition		fluide	2	fluide	2	fluide	2	Voir règlement national artistique
		Moins fluide	1,5	Moins fluide	1,5	Moins fluide	1	
	1,5	Pas fluide mais bougeant au rythme de la musique	1	Pas fluide mais bougeant au rythme de la musique	1	Pas fluide mais bougeant au rythme de la musique	1,5	
		pas de fluidité et pas de mouvement sur la musique	0,5	0 pas de fluidité et pas de mouvement sur la musique	0,5	0 pas de fluidité et pas de mouvement sur la musique	0,5	
Originalité		Des exercices originaux, maîtrisés et des éléments surprenants	2	Des exercices originaux, maîtrisés et des éléments surprenants	2	Des exercices originaux, maîtrisés et des éléments surprenants	2	Voir règlement national artistique
		des exercices originaux, maîtrisés ou des éléments surprenants	1,5	des exercices originaux, maîtrisés ou des éléments surprenants	1,5	des exercices originaux, maîtrisés ou des éléments surprenants	1	
	2	quelques exercices contrôlés ou éléments surprenants	1	quelques exercices contrôlés ou éléments surprenants	1	quelques exercices contrôlés ou éléments surprenants	1,5	
		peu d'exercices contrôlés ou d'éléments surprenants	0,5	peu d'exercices contrôlés ou d'éléments surprenants	0,5	peu d'exercices contrôlés ou d'éléments surprenants	0,5	

Chaque exercice statique obligatoire doit être tenu pendant 4 foulées / pas . Le nombre de foulées / pas commence lorsque l'exercice est complètement développé. Pour les épreuves de galop, chaque pas de trot du cheval est compté comme un saut de galop raté.

pour le décompte des déductions dans les exercices imposés. Il est fait référence aux règles Nationales mais lorsque le galop est mentionné dans le règlement nationale il doit être appliqué au pas. **5004.2**
Points de profit et de perte

Les points malus sont déduits de tout point de profit obtenu. Lorsqu'il n'y a plus de points bonus disponibles ou lorsqu'aucun point de profit n'a été obtenu, ils deviennent des points négatifs.



Le tableau ci-dessous indique par classe à quelle note finale un point bonus ou malus est obtenu. Dans un certain nombre de classes, aucun point de bonus et/ou malus n'est enregistré ; ceci est indiqué dans le tableau comme étant non concerné.

lasse	Points de profit	Points de perte
Initiation	Non concerné	Non concerné
Niveau 1	5.0	Non concerné
Niveau 2	5.5	3.999
Niveau 3	Non concerné	4.499

Si un point de plus est obtenu par rapport à la limite de note final bonus, 2 points de profit sont accordés.

5004.3 Test de handicap.

Un athlète doit toujours prendre le départ dans son épreuve de handicap. Si le athlète le souhaite, il peut également lancer une épreuve d'essais. Il s'agit de l'épreuve d'un niveau inférieur à l'épreuve de son handicap

Par exemple, l'athlète a un handicap de niveau 2 et commence donc dans l'épreuve du niveau 2. Cette personne souhaite commencer 2 épreuves le même jour de concours, alors cette personne s'inscrit également pour l'épreuve de niveau 1. Les points de handicap ne seront attribués que pour l'épreuve de niveau 2.

CHAPITRE V : OFFICIELS

Les membres du jury doivent bénéficier d'une pause d'au moins une heure pour une compétition d'une durée de 4 à 6 heures. Pour une durée de compétition de plus de 6 heures, un juré supplémentaire doit être prévu afin que les jurés puissent se relayer. Chaque juge doit être assisté d'un secrétaire.

Les épreuves sont jugées par au moins un juge qui connaît les règles regionales et nationales de Voltige.

Les championnats doivent être jugés séparément par au moins 2 juges, répartis sur le cercle. Au moins un des juges doit être de nationalité Belge.

CHAPITRE VI TENUE – HARNACHEMENT – ÉQUIPEMENT – TOILETTAGE DU CHEVAL

Voir règlements F.R.B.S.E et F.E.I.

CHAPITRE VII : INSCRIPTIONS. VOIR REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS

CHAPITRE VIII : CLASSEMENTS

Article VIII.1 Classement -12 ans

Afin de mettre l'accent sur le plaisir et l'expérience des jeunes Voltigeurs, il n'y aura pas de note totale ni de classement pour les Voltigeurs dans les épreuves -12 ans. La note totale sera remplacée par le résultat or-argent-bronze.

+6,5 = or ≤6.5 et ≥5.5 = argent -5,5 = bronze



Article VIII.2. Classification + 12 ans

Dans la classe initiation, niveau 1 et niveau 2, un classement sera établi pour les voltigeurs + 12 ans.

Article VIII.3 Prix

Aucun argent pour les prix ne sera payé lors des compétitions flamandes.

ANNEXE 1 : ÉTHIQUE ÉQUESTRE

CODE DE CONDUITE FEI POUR LE BIEN ÊTRE DU CHEVAL/PONEY.

La FEI attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval/poney soit en tout temps considéré comme souverain. Le bien-être du cheval/poney ne doit jamais être subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition. Les points suivants doivent être particulièrement pris en compte :

1. Le bien être en Général :

a) Bonne gestion des chevaux/poneys

L'hébergement et l'alimentation doivent être compatibles avec la meilleure gestion du cheval/poney. Foin, nourriture et eau doivent toujours être de bonne qualité et propres.

b) Méthodes d'entraînement

Les chevaux/poneys doivent seulement suivre un entraînement compatible avec leurs capacités physiques et leur niveau de maturité pour les différentes disciplines. Ils ne doivent pas être soumis à des méthodes d'entraînement abusives ou qui provoquent la peur.

c) Ferrure et clous

Les soins des pieds et la ferrure doivent être d'un haut niveau. Les clous doivent être conçus et posés de façon à éviter le risque de douleur ou de blessure.

d) Transport

Pendant le transport, les chevaux/poneys doivent être complètement protégés contre les blessures et autres risques de santé. Les véhicules doivent être sécurisés, bien ventilés, maintenus en bon état, désinfectés régulièrement et conduits par du personnel compétent. Un personnel compétent doit toujours être disponible pour s'occuper des chevaux/poneys.

e) Transit

Tous les voyages doivent être soigneusement planifiés et les chevaux/poneys doivent avoir régulièrement des périodes de repos avec accès à de la nourriture et de l'eau conformément aux recommandations en cours de la FEI.

2. Aptitude à concourir.

a) Aptitude et compétence

La participation à une épreuve doit être réservée aux chevaux/poneys et aux athlètes de niveau approprié. Les chevaux/poneys doivent bénéficier d'une période suffisante entre entraînement et épreuve. De plus des périodes de repos doivent être prévues à l'issue d'un transport.

b) État de santé

Aucun cheval/poney déclaré inapte ne peut concourir ou continuer à concourir ; un avis vétérinaire doit être recherché en cas de doute.

c) Dopage et Traitement

Tout acte ou tentative de dopage ou de médication illicite est une question sérieuse quant au bien-être et ne doit pas être toléré. Après tout traitement vétérinaire, un temps suffisant doit être accordé pour une totale récupération avant une épreuve.

d) Procédures chirurgicales

Toute intervention chirurgicale qui menace le bien-être d'un cheval/poney en compétition ou la sécurité d'autres chevaux/poneys/ athlètes ne peut pas être tolérée.

e) Juments pleines / juments suitées récemment

Les juments ne doivent pas concourir après leur quatrième mois lorsqu'elles sont pleines ou si elles sont suitées.

f) Mauvais emploi d'aides

L'abus d'un cheval/poney en recourant aux aides naturelles ou artificielles (cravaches, éperons, etc.) n'est pas tolérable.

3. Les concours ne doivent pas être préjudiciables au bien-être des chevaux/poneys.

a) Piste de concours

Les chevaux/poneys doivent être entraînés et concourir uniquement sur des surfaces appropriées et sans danger. Tous le matériel et les conditions d'épreuves doivent être conçus en gardant à l'esprit la sécurité du cheval/poney.

b) Terrains

Tous les sols sur lesquels le cheval/poney marche, s'entraîne ou concourt doivent être conçus et entretenus afin de réduire les facteurs pouvant induire des blessures.

c) Conditions météorologiques extrêmes

Les épreuves ne peuvent pas avoir lieu dans des conditions météorologiques extrêmes qui peuvent compromettre le bien-être ou la sécurité du cheval/poney. Des dispositions doivent être prises pour rafraîchir rapidement les chevaux/poneys après qu'ils ont concouru.

d) Hébergement dans les concours

Les boxes doivent être sécurisés, hygiéniques, confortables, bien ventilés et de taille suffisante selon le type de chevaux/poneys. Doivent toujours être disponibles, de l'eau et une douche.

4. Traitement avec humanité des chevaux/poneys :

a) Traitement vétérinaire

Un avis vétérinaire doit toujours être possible pendant un concours. Si un cheval/poney est blessé ou épuisé pendant une épreuve, l'athlète doit cesser de concourir et une évaluation vétérinaire doit être réalisée.

b) Centre de référence

Si nécessaire, le cheval/poney devrait être chargé en ambulance et transporté dans le centre de traitement de référence le plus proche pour mise au point et traitement. Les chevaux/poneys blessés doivent recevoir un traitement d'urgence complet avant leur transfert.

c) Blessures pendant une épreuve

L'incidence des blessures survenant en cours de compétition doit être évaluée.

Les conditions de sol des terrains, la fréquence des épreuves et tous autres facteurs de risques doivent être soigneusement étudiés afin d'indiquer les moyens de minimiser les blessures.

d) Euthanasie

Si les blessures sont suffisamment sévères, il peut arriver qu'un cheval doive être euthanasié par un vétérinaire aussi rapidement que possible pour des raisons humanitaires avec l'unique objectif d'abrèger les souffrances.

e) Retraite

Tous les efforts devraient être faits pour s'assurer que les chevaux/poneys soient traités avec sympathie et humanité lorsqu'ils sont retirés de la compétition.

5. Éducation

La FEI encourage tous ceux concernés par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible d'éducation dans leurs domaines d'expertises concernant les soins et le management du cheval/poney de compétition.

Ce code de conduite pour le bien-être du cheval/poney peut être modifié de temps en temps et les avis de tous sont les bienvenus. Une attention particulière sera portée sur les nouvelles découvertes de la recherche et la FEI encourage le mécénat et le support pour les études futures sur le bien-être.